

DESTRUCTION LATENTE PAR SUBSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ HAITIENNE : REGARD ÉPISTÉMOLOGIQUE ET HISTORIQUE

Jacques ABRAHAM, Ph. D

Université Libre du Sud-Est à Jacmel

Recteur

03 mai 2024

Résumé

Cet article vise à comprendre et expliquer, par une réflexion axée sur l'épistémologie historique et le structuralisme-constructiviste et habitus de Bourdieu, comment les pays occidentaux, spécifiquement, les États-Unis d'Amérique, l'Espagne, l'Allemagne, le Canada et la France planifient de manière minutieuse et subtile la disparition d'Haïti par substitution. Il met en évidence cinq méthodes de destruction programmée dans lesquelles s'inscrit la mise à mort latente pour substituer la société haïtienne par l'imposition d'un environnement sociopolitique et économique en perpétuelle instabilité qui encourage, entre autres, les jeunes à fuir leur pays. Au terme de la réflexion, l'article conclut que les pays occidentaux veulent occuper la terre d'Haïti et chasser les sauvages noirs de la caraïbe (comme ils ont l'habitude de les traiter) qui l'habitaient.

Abstract

This article aims to understand and explain, through a reflection focused on the historical epistemology and habitus of Bourdieu, how the Western countries, specifically, United States of America, Spain, Germany, Canada, and France are carefully and subtly planning Haiti's collapse by substitution. It highlights five methods of latent destruction in which is inscribed the setting of gradual deconstruction to replace the Haitian society by imposing a socio-political environment in perpetual instability that encourages young people to flee their country. At the end of the reflection, the article concludes that the Western countries want to take over the land of Haiti and drive out the black savages of the Caribbean (as they used to treat them) who inhabited it.

Mots Clés : Destruction latente par substitution, Génocide, Économicide, Ethnocide, Linguicide, Épistémologie historique, Structuralisme-constructiviste/Habitus et Substitution

I.-INTRODUCTION

Les vingt dernières décennies, après l'indépendance d'Haïti, marquent une période formatrice et douloureuse pour la nouvelle république qui se nourrit, on s'en rend mieux compte aujourd'hui, de nombreuses confrontations avec différents groupes sociaux internes et des forces occidentales qui veulent isoler Haïti afin d'empêcher la propagation de la liberté des noirs. Comme l'a très bien souligné Professeur Pierre, « Haïti est connu pour avoir été la seule révolte d'esclave réussie de

l'histoire moderne; elle a réussi à vaincre l'armée de Napoléon qui était la plus puissante du monde à l'époque. Cette victoire a été une défaite de la suprématie blanche, du colonialisme et de l'esclavage à la fois » (Pierre, 2024).

Pour plus d'un, les différentes crises auxquelles est confrontée la jeune république, s'inscrivent dans la logique de la continuité de la colonisation d'Haïti par les pouvoirs occidentaux qui conditionnent les perceptions, les représentations et les pratiques des haïtiens selon la logique du structuralisme/constructiviste de Bourdieu (1987). Car, toujours selon cet auteur, « des conduites peuvent être orientées par rapport à des fins sans être consciemment dirigées vers ces fins, dirigées par ces fins » (Bourdieu, 1987, p.20) in (Abraham, 2020, p.108).

À cet égard, les chercheurs et historiens de divers horizons sont presque tous unanimes à reconnaître que les occidentaux s'inscrivent dans une guerre permanente et aux chaos sans fin en Haïti, afin de finir avec ces nègres sauvages de la caraïbe (Janvier, 1884; Cassen, 1997; Étienne, 2007). Ainsi, proposent-ils une comparaison éclairante entre la volonté d'Haïti de résister pour sa survie et les puissances occidentales qui veulent son anéantissement (Pierre, 2024; Étienne, 2007).

Certains de ces chercheurs et historiens tels Étienne, Jemima Pierre, mettent en exergue la convoitise de sa position stratégique et d'autres, au contraire, soulignent ses richesses non exploitées. Toujours est-il qu'aucun, à notre connaissance, n'a abordé la question de sa destruction latente par substitution.

En effet, le pays (Haïti), peu de temps après son indépendance, se trouve confronté à une série de crises à géométrie variable. Tantôt ces dernières sont de nature politique, dues aux complots nationaux et internationaux, tantôt elles sont d'ordre socioéconomique par la menace de suffocation de l'économie haïtienne et des haïtiens à l'extérieur et à l'intérieur du pays. Ainsi, nous nous demandons si cette situation de crises récurrentes, constatée au cours de ces vingt dernières décennies par les auteurs, est synonyme d'une simple déstabilisation du pays ou est plutôt révélatrice d'une destruction latente planifiée par substitution de la société haïtienne ?

Dans cette perspective, soulever la question du phénomène social « destruction latente par substitution » et son lien avec les différentes actions menées contre Haïti par les pays occidentaux fait émerger beaucoup d'interrogations face à la signification fondamentale de cette réalité et aux méthodes utilisées pour la concrétiser, dans un pays où le chaos règne de manière continue. Car alors que les occidentaux exploitent de manière inégale et apparente ses ressources, les inégalités existent sur tous les plans : santé, éducation, revenu, etc., et touchent l'ensemble de la population haïtienne (Abraham, 2020), les gangs, soutenus par les Nations Unies qui les invitent à se fédérer, violent, mutilent et tuent les Haïtiens et pillent et brûlent tout sur leur passage.

Cet article qui se propose de comprendre et d'expliquer la destruction latente par substitution de la société haïtienne comporte cinq parties. La première introduit la problématique de la destruction latente par substitution. La deuxième analyse les concepts qui seront utilisés dans notre réflexion afin de faire comprendre et d'expliquer le processus latent de destruction par substitution. La troisième prend en compte les différentes méthodes de destructions pratiquées par les pays occidentaux pour anéantir la société haïtienne. La quatrième présente les discussions de cette approche épistémologique historique servant à démontrer l'évidence de la destruction par

substitution. Enfin, nous concluons l'article par certaines recommandations et perspectives pour continuer à résister et à éventuellement contrer le plan en déploiement.

II.-CONCEPTUALISATION

Les contributions de cette section interrogent les différents concepts comme constituant les fondements de la question de la « destruction latente par substitution » de la société haïtienne au regard des multiples actions menées par les pays occidentaux contre Haïti, dans un espace temporel lointain et au travers de l'épistémologie historique. En effet, à première vue, la thématique « destruction latente par substitution » semble renvoyer au constat théorique qu'elle n'est pas le produit du hasard et qu'elle peut s'expliquer aussi, au prisme de l'épistémologie historique, par les données historiques et les difficultés que la nation haïtienne avait affrontées dans le temps au regard de la communauté internationale. Car sa position socioéconomique et politique à l'époque joue un grand rôle sur sa destruction latente par substitution, en ce sens qu'Haïti a renversé l'ordre esclavagiste mondial et du coup redéfini un nouveau rapport mondial qui fait peur aux puissances colonialistes et esclavagistes, et qui lui donne un statut social mondial et une position sociale qui le situe de façon relative, soit en position de domination ou de dominé, par rapport aux autres dans le concert des nations.

Ainsi, nous abordons la définition des concepts qui constituent la charpente de notre problématique et qui guident notre objectif de comprendre et d'expliquer au regard de l'épistémologie historique et du structuralisme-constructiviste la question de la destruction latente de la société haïtienne par substitution. Ces concepts sont le génocide, l'ethnocide, le linguicide, l'économicide, l'épistémologie historique, le structuralisme constructiviste/habitus et la destruction latente par substitution.

2.1-Génocide

S'interroger sur le génocide revient à s'interroger sur la nature de cette réalité sociale en Haïti en tant que fait historique construit par les pays occidentaux et les nationaux au service de l'Occident. La thématique connaît un regain d'intérêt tant dans les travaux de recherche que sur la scène politico-sociale et internationale.

En effet, la Convention des Nations Unies pour la prévention et la répression du crime de génocide (1948) définit étroitement ce dernier comme la destruction délibérée de membres d'un groupe national, ethnique, racial ou religieux. Les actes génocidaires comprennent : (1) le meurtre de membres du groupe; (2) le fait de leur causer des lésions corporelles ou mentales graves; (3) l'imposition de conditions de vie calculées de manière à entraîner la destruction totale ou partielle d'un groupe; (4) l'imposition de mesures visant à prévenir les naissances au sein du groupe; (5) le transfert de force des enfants d'un groupe à un autre¹.

Lemkin, cité par Palmiste (2012) va plus loin que les Nations Unies lorsqu'il définit « génocide » comme « un projet coordonné de différentes actions visant la destruction de fondements essentiels de la vie de groupes nationaux, dans le but de les anéantir, les objectifs d'un tel programme étant la désintégration des institutions politiques et sociales, de la culture, de la langue, des sentiments

¹ *Convention on the Prevention and Punishment of the crime of genocide, art 2, 78 U.N.T.S. 277, 9 décembre 1948*

nationaux, de la religion et de l'existence économique des groupes nationaux et la destruction de leur sécurité personnelle, leur liberté, leur santé, leur dignité y compris la vie des individus de ces groupes »².

Ces deux définitions mentionnées plus haut ne font pas de différence entre génocide et destruction et font allusion implicitement à l'économicide, à l'ethnocide, au linguicide que nous aurons à définir pour comprendre et expliquer, à la lumière de l'épistémologie historique et l'habitus, comment les différentes actions menées par les pays occidentaux contre Haïti justifient la problématique de la « destruction latente par substitution ». Notons, toutefois, que la destruction est un terme plus général qui peut englober diverses formes de dommages ou de pertes, tandis que le génocide est une forme spécifique et intentionnelle de destruction qui vise à éliminer tout ou une partie d'un groupe en raison de son identité.

En résumé, le génocide, comme on l'entend dans cet article, ne signifie pas nécessairement la destruction immédiate de la nation haïtienne, sauf quand il est accompli par un massacre de tous ses membres. Il signifie plutôt la mise en œuvre de différentes actions coordonnées qui visent à la destruction des fondements essentiels de la vie des Haïtiens, en vue de leur anéantissement³.

Dans cette optique, dans la logique de Lemkin, le génocide contient deux aspects : la destruction des caractéristiques nationales et l'instauration des caractéristiques de l'occupant.

2.2-Ethnocide ou génocide culturel

La notion de *génocide culturel* émergea aussitôt qu'en 1944 avec Raphael Lemkin, comme nous l'avons déjà signalé, un avocat polonais. Ce concept fut repris en 1989 dans une interview à la télévision par Robert Badinter, un criminologue français, connu pour son opposition à la peine capitale. En la présence du 14^e Dalai Lama, il faisait référence dans son intervention à la disparition de la culture tibétaine. Le terme de génocide culturel allait d'ailleurs être repris par le Dalai Lama lui-même dans une interview qu'il accordait à la BBC⁴.

L'ethnocide ou génocide culturel est un concept connexe qui fait référence à des actes qui contribuent à la disparition d'une culture, même si ses porteurs ne sont pas physiquement détruits (Chamoun, 2008). Les actes d'ethnocide consistent notamment à refuser à un groupe le droit de parler sa langue, de pratiquer sa religion, d'enseigner ses traditions et ses coutumes, de créer de l'art, de maintenir ses institutions sociales ou de préserver ses souvenirs et son histoire⁵.

En résumé, le génocide culturel désigne la destruction de la culture d'une population. C'est une perte profonde de diversité culturelle et de patrimoine.

² Lemkin, R. (1944). *Axis Rule in Occupied Europe: Laws of occupation, Analysis of government, Proposals for redress*, p. 79.

³ Ibid

⁴ *Eighty killed in Tibetan unrest, BBC news, march 16, 2008*

⁵ Lemkin, R. (1944). *Axis Rule in Occupied Europe: Laws of occupation, Analysis of government, Proposals for redress*.

L'histoire de la république d'Haïti nous laisse comprendre que le génocide et l'ethnocide contre les Haïtiens se produisent pour de nombreuses raisons, y compris, entre autres, la suppression de l'esclavage dans la caraïbe, la cupidité pour l'or ou d'autres ressources naturelles, les efforts de construction de la nation dans le monde contenant une population noire et mulâtre et finalement les différences religieuses (le vodou). Dans chaque cas, ces crimes contre Haïti sont justifiés et alimentés par le racisme des pays occidentaux.

Le peuple haïtien est victime de tels crimes en partie parce que les haïtiens ont été taxés, par les occidentaux, comme « noirs incapables qui ne méritent pas cette terre », « sous-humains », pratiquant le cannibalisme..., des sauvages, incapables de se contrôler, de gouverner et qu'il nous faut aller pacifier, des « vermines » et « nuisances », et d'autres stéréotypes négatifs depuis les années 1800 (Pierre, 2024). Ces stéréotypes « renforcent les tendances des gouvernements haïtiens, mis en place par les occidentaux, à établir des politiques raciales destructrices et oppressives ».

2.3-Épistémologie historique

L'épistémologie historique étudie comment notre objet d'étude évolue dans le temps, en analysant les contextes historiques, les influences culturelles et occidentales et les paradigmes scientifiques dominants. C'est une approche qui cherche à comprendre comment la destruction latente par substitution de la société haïtienne se construit et se transforme au fil des époques. Elle permet donc de mettre en perspective historique les concepts constitutifs ou structuraux de notre problématique.

2.4-Linguicide

Une des formes de génocide la plus cruelle est le linguicide, c'est-à-dire l'extinction ou l'interdiction à une génération de transmettre aux jeunes une langue. Dans cette perspective, nous reprenons à notre compte ces deux définitions :

« Nicholas defines linguicide as killing the language without killing the speakers (Nicholas, 2011, p.5) and Zwisler defines it as the elimination of a language via government policy aimed in order to destroy a group's immediate means of linguistically othering themselves (Zwisler, 2017, p.43) »

Bref, le linguicide désigne la suppression ou l'éradication délibérée et systématique d'une langue, souvent en raison de pressions politiques, culturelles ou sociales.

2.5-Économicide

L'économicide n'est pas un concept standard, mais il ressemble à une combinaison d'économie et de "génocide." Néanmoins, Temple (1998) le considère comme la destruction des structures de production du système de réciprocité au profit des structures de production du système de libre-échange; ce n'est pas seulement l'économie qui est en jeu mais les fondements de la culture et de l'éthique.

La dévastation d'une économie peut se produire en raison de divers facteurs tels que les catastrophes naturelles, la guerre ou l'occupation militaire, l'instabilité politique ou la mauvaise gestion économique. La reprise exige souvent des efforts, des investissements et du temps considérables pour reconstruire les infrastructures, rétablir la confiance et stimuler la croissance.

2.6-Structuralisme-constructiviste/Habitus

Le constructivisme structuraliste de Bourdieu (1987) cherche à concilier l'objectif (le social) et le subjectif (les acteurs). De ce fait, cette théorie constitue un cadrage théorique pertinent à côté de l'épistémologie historique pour une recherche portant sur la destruction latente par substitution. Selon l'auteur, il existe un déterminisme social qui conditionne les perceptions, les représentations et les pratiques des individus.

Bourdieu (1987), cité par Abraham (2020, pp106-107), définit le « constructivisme structuraliste » à la jonction de l'objectif et du subjectif. Par structuralisme, je veux dire qu'il existe, dans le monde social lui-même, des structures objectives indépendantes de la conscience et de la volonté des agents, qui sont capables d'orienter ou de contraindre leurs pratiques et leurs représentations. Par constructivisme, je veux dire qu'il y a une genèse sociale d'une part des schèmes de perception, de pensée et d'action qui sont constitutifs de ce que j'appelle l'habitus, et d'autre part des structures sociales, en particulier de ce que j'appelle des champs (Bourdieu, 1987, cité dans Corcuff Ph., 1995, p.30-31).

Et la notion d'habitus permet de rendre compte du paradoxe selon lequel « des conduites peuvent être orientées par rapport à des fins sans être consciemment dirigées vers ces fins, dirigées par ces fins » (Bourdieu, 1987, p.20) in (Abraham, 2020, p.108).

2.7-Destruction latente par substitution

Dans la logique de Joseph Schumpeter, économiste autrichien, la destruction suivie de « créative » peut être décrite comme le processus par lequel de nouvelles innovations et technologies remplacent les anciennes méthodes de production et de gestion au sein d'une entreprise (Schumpeter, 1942). Ce processus de "destruction" n'est pas nécessairement destructeur au sens littéral, mais plutôt un moyen par lequel de nouvelles entreprises, produits et idées émergent, stimulant ainsi la croissance économique à long terme.

En d'autres termes, la destruction créative implique que pour qu'une économie progresse, de vieilles structures, entreprises et modèles économiques doivent parfois être remplacés par de nouveaux, plus efficaces et innovants.

Dans le cadre de cet article, ce concept a toute une autre signification. En effet, La « destruction latente » indique que la menace n'est pas nécessairement apparente immédiatement. Les composants altérés peuvent selon toute vraisemblance fonctionner normalement pendant un certain temps avant que leur effet destructeur ne se manifeste.

Sur le plan social, cela se rapporte au remplacement des valeurs, des normes ou des traditions établies par de nouvelles idées, pratiques ou croyances alors que sur le plan culturel, la destruction par substitution traduit la perte ou la substitution de pratiques, de langues, de croyances, de coutumes ou d'éléments culturels traditionnels par des influences extérieures, souvent de manière involontaire ou forcée.

En outre, sur le plan culturel, la destruction par substitution entend généralement la disparition ou le remplacement de composantes culturelles traditionnelles par des influences externes, ce qui peut entraîner la perte de l'identité culturelle et la dégradation du patrimoine culturel.

Dans le cas d'une population, la destruction par substitution peut avoir des implications graves et profondes sur leur identité, leur mode de vie et leur bien-être général (déplacement et assimilation programmés, suppression culturelle, migrations et intégration forcées, etc.).

Dans tous les cas, "la destruction latente par substitution" implique un changement radical où quelque chose est perdu ou remplacé par quelque chose de nouveau, souvent avec des conséquences significatives. En d'autres mots, c'est quand on planifie l'anéantissement d'un peuple dans un espace temporel lointain et de manière subtile en le remplaçant par un autre au moyen des méthodes de destruction.

III.-MÉTHODES ET MATÉRIELS

Pour comprendre et expliquer la destruction latente par substitution de la société haïtienne par les occidentaux, cet article envisage d'analyser cette problématique dans la logique de l'épistémologie historique et du structuralisme constructiviste/habitus de Bourdieu (1987).

Nous avons utilisé la tenue des archives qui nous a permis de consulter diverses sources de données telles que Google scholar, Google, sites d'internet, ouvrages, revues scientifiques, rapports scientifiques et auteurs et chercheurs. Ensuite, notre réflexion s'appuie fondamentalement sur certains travaux des historiens haïtiens et d'autres nationalités tels que Roger Gaillard, Sauveur Pierre Étienne, Jemima Pierre, Suzy Castor, Diederich Bernard et Burt Al, Gérard Pierre-Charles, Louis Joseph Janvier, Cassen Bernard, Michael Dobbs, etc.

IV.-RÉSULTATS

L'analyse des données historiques nous laisse comprendre que plusieurs démarches raisonnées ont été utilisées par les pays occidentaux, particulièrement les États-Unis, la France, l'Espagne, le Canada et l'Allemagne pour parvenir à la destruction latente par substitution de la société haïtienne. Les occidentaux utilisent des « armes silencieuses » qui « ne produisent pas de bruit d'explosion évident, ne causent pas de dommages physiques ou mentaux évidents, et n'interfèrent pas de façon évidente avec la vie quotidienne sociale de chacun », dans un horizon lointain.

Ces armes attaquent la vitalité et la mobilité des Haïtiens, en connaissant, comprenant, manipulant, et en amenuisant leurs sources d'énergie sociales et naturelles, leur propriété culturelle, leur langue, leurs jeunes générations ainsi que leur forces et faiblesses physiques, mentales, et émotionnelles pour faire d'Haïti un autre pays sans les Haïtiens.

4.1- Économicide ou destruction de l'économie haïtienne

a) **Main mise sur l'économie et paralysie de l'État haïtien**

D'abord, les États-Unis ont imposé un embargo économique à Haïti qui a duré près de soixante ans (1804-1863) et ont refusé de reconnaître son indépendance; alors que la France a mis son veto commercial en lui imposant une dette de 150 millions de francs comme condition de la validation de cette indépendance (Pierre, 2024).

Cette façon de faire s'apparente à l'appropriation de l'économie haïtienne pour aboutir à ce qu'il convient d'appeler « **l'économicide** », le processus latent de destruction d'une économie de manière subtile. En effet, quelques temps après la déclaration de l'indépendance d'Haïti, il existait une communauté allemande, selon le quotidien américain New York Times, qui détenait un pouvoir économique disproportionné et contrôlait environ 80 % du commerce international d'Haïti et exploitait les services du Cap et de Port-au-Prince (Slavicek, 2022).

Les historiens de divers horizons rapportent que « les paiements à la France ont coûté à Haïti entre 21 et 115 milliards en perte de croissance économique, soit 20 et 108 milliards d'euros »⁶. L'indemnité française a commencé à accumuler des intérêts et initier pour Haïti un cycle paralysant d'endettement qui a érodé son autonomie économique et politique (Pierre, 2024).

Selon Slavicek (2022), à travers le quotidien américain, New York Times, la France, en 1880, a pris le contrôle de la Banque Nationale d'Haïti, par l'intermédiaire du Crédit Industriel et Commercial (CIC) qui a son conseil d'administration basé à Paris. Le CIC, selon les données recueillies, a siphonné des dizaines de millions de francs à Haïti au bénéfice d'investisseurs français, et le gouvernement haïtien ne peut ni déposer ni retirer de fonds sans verser de commissions (Slavicek, 2022).

Entre 1910 et 1911, les États-Unis ont fait l'acquisition de l'unique Banque commerciale et trésorerie nationale, la Banque Nationale d'Haïti⁷. Dans la foulée, les actionnaires français, allemands et américains deviennent propriétaires de la Banque Nationale d'Haïti à cause de l'incapacité de la république d'honorer ses dettes auprès des banques américaines et françaises particulièrement. Par ailleurs, en décembre 1914, les marines américaines font irruption à la Banque Nationale et saisit 500,000 dollars en or. C'est ce que nous qualifions d'étranglement économique jusqu'à l'économicide lequel le quotidien américain appelle « une spirale d'endettement qui a paralysé le pays pendant plus d'un siècle » (Slavicek, 2022; Cassen, 1997).

Les États-Unis ont envahi Haïti en 1915 et ont ensuite occupé le pays de 1915 à 1934, prétextant que c'était pour protéger leurs intérêts au milieu des troubles et d'un assassinat. Ils ont procédé à la prise de contrôle du système économique, de l'infrastructure et du système politique d'Haïti (les douanes et les institutions administratives comme les banques et la trésorerie nationale haïtiennes).

Après six semaines d'occupation, New York Times, le quotidien américain, stipule qu'en dix ans « un quart de revenu total d'Haïti est parti en remboursement de dettes contrôlées par la National City Bank » (Slavicek, 2022).

⁶ Ibid

⁷ Ibid

Enfin, les forces d'occupation, en laissant le pays, ont formellement transféré l'autorité aux forces armées haïtiennes dont la mission était essentiellement de continuer à défendre les intérêts des États-Unis d'Amérique. Ces dernières ont en 1957 mis à la tête du pouvoir François Duvalier qui a transmis le pouvoir à son fils.

b) Décapitalisation des Paysans Haïtiens

La destruction de l'économie haïtienne continue avec l'éradication forcée des cochons noirs en Haïti. En effet, sous l'administration Reagan, les Américains ont fait pression sur le gouvernement haïtien qui était une dictature sous Duvalier, protégée par les États-Unis pour décimer tous leurs cochons soit-disant afin d'empêcher la propagation d'une maladie. Ces cochons étaient appelés des cochons noirs. Cette action a forcé les Haïtiens, surtout dans les zones rurales où les paysans possèdent encore leurs terres à se débarrasser de millions de leurs cochons. Les cochons et les cultures vivrières étaient leurs principales sources de richesse (Pierre, 2024).

Ainsi, la deuxième phase de l'économicide commence avec la destruction de l'économie paysanne en substituant leurs cochons créoles noirs aux cochons blancs américains (Pierre, 2024).

c) Fermeture des entreprises de l'État

L'histoire retient que Lesly Delatour, ministre des Finances, dans sa politique d'open market dictée par les occidentaux, fit déverser de la contrebande dans le pays. Il a diminué les droits de douane sur le riz importé et a réduit de 30% le budget de l'agence agricole gouvernementale dans l'Artibonite rizicole (Dobbs, 2000; Cassen, 1997).

L'industrie sucrière d'Haïti a été durement touchée par sa politique alors que l'entreprise sucrière haïtienne Hasco a été fermée en avril 1987 quelques jours après la disparition de l'usine sucrière des Cayes (Cloutier, 1987).

Les deux sucreries d'État, l'Usine Sucrière Nationale de Darbonne dans la région de Léogâne à l'automne 1986 et l'Usine Sucrière Citadelle au Cap-Haïtien ont été fermées. L'inondation du sucre dominicain de contrebande sur le marché haïtien promue par les politiques de Delatour a contribué à sceller le sort de l'industrie sucrière haïtienne⁸.

Sa décision d'ouvrir le pays au riz américain subventionné a contribué à chasser les producteurs nationaux des affaires. C'est donc la paralysie de l'économie haïtienne ou l'économicide du système.

4.2-Génocide physique ou Destruction de la population haïtienne

L'histoire en Haïti nous fournit deux grands mécanismes de destruction de la population haïtienne par les occidentaux: armement (arme à feu, arme blanche, etc.) et arme biologique (Tuberculose, COVID-19, SIDA, Choléra, etc.). D'abord, les historiens rapportent que, sous

⁸ Ibid

l'occupation américaine, entre 1915-1920, les forces d'occupation utilisent des avions militaires pour bombarder les paysans haïtiens. Dès fois, ils sont mutilés et fusillés. Il est rapporté que plusieurs milliers d'haïtiens ont été massacrés par les forces d'occupation (Gaillard, 1981). Après l'occupation, en 1937, entre 20 000 et 35 000 haïtiens ont été exterminés sous couvert de nettoyage ethnique dans les plantations sucrières américano-dominicaines (Castor, 1988; Pierre, 2024).

Outre ces massacres, soulignons les périodes 1957-1986 sous le régime des Duvaliers, 1986-1991 tout de suite après Duvalier et 1991 et plus avec le groupe FRAPH respectivement, 30 000 à 50 000 haïtiens, 15 000 et plus de 10 000 à 30 000 ont été massacrés (Diederich and Burt, 2005; Pierre-Charles, 2000).

L'autre forme de génocide physique utilisé est la tuberculose, le SIDA et le choléra et d'autres maladies causées par des bactéries. En effet, Haïti a l'une des plus fortes incidences de tuberculose de la Région, dont la transmission continue d'être facilitée. En 2022, 99 nouveaux cas de tuberculose pour 100 000 habitants ont été recensés en Haïti. La même année, le taux global de mortalité due à la tuberculose (ajusté en fonction de l'âge et pour 100 000 habitants) était de 9,2 (7,9 pour les femmes et 10,5 pour les hommes). Le taux de mortalité par VIH ajusté en fonction de l'âge était de 28,3 pour 100 000 habitants en 2019⁹. Cette même source a relaté que plus de 217 000 personnes sont mortes de maladies liées au sida depuis le début de l'épidémie.

En ce qui concerne la COVID-19, selon les estimations de l'Organisation Mondiale de la Santé, en Haïti, en 2020, il y a eu un total de 10 015 cas de COVID-19, soit 874,9 par million d'habitants. En 2021, il y a eu 16 198 cas identifiés, soit 1 415,1 par million d'habitants. En 2020, il y a eu 236 décès directement causés par la COVID 19 chez les personnes diagnostiquées, soit 20,6 par million d'habitants ; en 2021, 537 décès ont été signalés, soit 46,9 par million. En 2020, Haïti se classait au 45e rang dans la Région des Amériques en termes de nombre de décès dus à la COVID-19, et au 50e rang en 2021.

Par ailleurs, il est prouvé par de nombreux chercheurs que le choléra a émané des soldats des Nations Unies (Piarroux, R., Barraï, R., Faucher, B., Haus, R., Piarroux, M., Gaudart, J., et Raoult, D. , 2011). Les données historiques¹⁰ ont fait mention, entre octobre 2010 et février 2019, de 9792 morts de choléra et 820 000 haïtiens infectés et prêts à mourir.

4.3-Linguicide et Génocide culturel ou Ethnocide

Les occidentaux, à travers les institutions scolaires, la fonction publique haïtienne et les religions, ont mené une campagne contre la langue créole, langue parlée par la masse et par tous les Haïtiens. Ils ont, dans le but spécifique de détruire la langue créole, empêché la transmission de cette langue aux jeunes générations. À l'école, le créole était formellement interdit sous peine de renvoi et de punition; tous les documents sont rédigés en français, la langue d'apartheid et de la ségrégation (Abraham, 2018).

⁹ <https://hia.paho.org/en/pays-22/profil-haiti>

¹⁰ Organisation Mondiale de la Santé (12 octobre 2022). *Bulletin d'information sur les flambées épidémiques; Choléra-Haïti*

Dans les administrations publiques, tous ceux qui s'expriment en créole étaient considérés comme des « sous peuple » et ne peuvent pas recevoir des services requis. Il a fallu attendre 1982 pour l'introduction du créole dans la salle de classe en tant qu'objet d'apprentissage et langue d'enseignement, et la constitution de 1987 qui considère le créole comme langue officielle au même titre que le français, la langue du colon.

Par ailleurs, en 1860, sous le gouvernement de Fabre Geffrard, l'État haïtien a signé un accord (Le Concordat) avec le Saint Siège faisant de la religion catholique, apostolique et romaine la religion de la majorité des Haïtiens. Dans les faits, le clergé concordataire se charge de la question sociale et du contrôle de la culture et de l'éducation (Hurbon, 2004) cité par (Clorméus, 2013). Un tel accord ne fait que bannir la religion de la grande masse. Il appert que nous avons une société fondée sur une expérience d'acculturation imposant le français dans toutes les sphères du pays dans la négation du créole haïtien comme fondement de la majorité des haïtiens. Donc, la culture de la grande majorité des Haïtiens est mise au rancart au profit d'une minorité mise au pouvoir par les occidentaux.

De plus, les données historiques nous portent à affirmer et à croire que, sur la base de cet accord, dans le temps, il existait une propagande certaine contre la culture haïtienne qu'on peut même considérer comme une déculturation programmée aux fins de la détruire. En effet, depuis toujours, le vaudou était traqué en Haïti parce qu'il contient des pratiques culturelles qui vont à l'encontre de la religion catholique en plus d'être la religion de la grande masse des opprimés... Sous la pression des pays occidentaux et le Saint Siège, « nos chefs de gouvernement de l'époque concordataire prirent une série de décrets contre la religion vaudou: Geffrard en 1864, Saget en 1873, Domingue en 1875, Auguste en 1912 et 1913, les présidents-portraits de l'occupation américaine de 1915-1934, Vincent en 1935, Lescot en 1941-1942 » (Blot, 1991, p.116).

En fin de compte, on peut dire que combattre la culture haïtienne, c'était la raison d'être de l'Église. Sa pastorale peut se résumer à une pastorale anti-vodou, antisuperstitieuse (sic). Selon certains chercheurs tels Blot (1991), ce peu de souci pour la prédication des valeurs chrétiennes et le manque de respect pour la culture du pays, en un mot, le manque d'intégration de l'action pastorale explique bien pourquoi "en 1924, il y avait 5 prêtres haïtiens sur 200. En 1957, il y en avait le quart et les 5 évêques étaient français (Blot, 1991; Hurbon, 2004).

4.4-Émigration du capital humain haïtien

Le processus de destruction latente par substitution de la société haïtienne se poursuit à travers les mouvements migratoires de la population haïtienne vers d'autres contrées (USA, Canada, France, Caraïbes, Afrique, Amérique Latine...). Les Haïtiens étaient contraints de laisser leur pays ; il appert que ces déplacements ont eu et ont pour effet de vider la première république noire, Haïti, de son capital humain et, précisément de toutes ses forces vives. Ceci est mis en évidence à différents moments de l'histoire du pays :

- a. La période de l'occupation américaine (1915-1934)
- b. La dictature duvaliériste (1957-1986)
- c. Les bourses d'études
- d. Les offres d'accueil aux USA et au Canada

a) La période de l'occupation américaine (1915-1934)

Dans un article soumis au média en ligne *AlterPresse*, Leslie Péan (2015) a fait état du déplacement de 300 000 paysans – soit plus d'un tiers de la population locale pendant 15 ans- comme coupeurs de canne vers les propriétés appartenant à des groupes américains, établis soit à Cuba ou en République Dominicaine. Selon Péan, ces paysans étaient vendus comme à l'époque de la traite négrière par leurs compatriotes¹¹.

b) La dictature duvaliériste (1957-1986)

Tofolon (2016), cité par Gardy Jean Gilles (2021)¹² fait état d'une émigration massive des Haïtiens. Dans les années 1960, il sera constaté une vague d'émigration de personnels qualifiés (médecins, infirmières, enseignants, administrateurs, techniciens...) vers les USA (Laguerre, 1984) et le Canada (Déjean, 1978). Jean Gilles a fait état des données suivantes : « *Entre 1959 et 1967, près de 300 techniciens et professionnels émigrent chaque année (Weil et al, 1973). En 1969, seulement 3 des 246 diplômés de la Faculté de Médecine de l'Université d'Etat d'Haïti, entre 1959 et 1969, pratiquaient dans le pays. En 1970, il y avait plus de médecins haïtiens à New York ou à Montréal qu'en Haïti même (King, 1980). (...) Vers le milieu des années 70, 80% des professionnels haïtiens se trouvaient déjà à l'étranger.* »

c) Les bourses d'études

Dès 1860, les pays occidentaux, en particulier la France, vont commencer à offrir des bourses aux Haïtiens. Après la signature du Concordat. De retour au pays, ils et elles contribuent à la mise en place d'associations d'anciens boursiers, supportées par les ambassades respectives. Ces boursiers développent chez eux la francophilie qui devient l'expression d'une profonde aliénation culturelle. Les ardeurs francophiles de ces jeunes boursiers les ont dépouillés de tout nationalisme. En outre au début des années 2000, le Canada va mettre en place un mécanisme appelé 'permis de travail post-diplôme' permettant aux anciens d'y revenir entraînant ainsi une perte pour l'administration haïtienne (publique et privée).

d) Les offres d'accueil aux USA et au Canada

Dans le cadre du programme parole de Biden, en juillet 2023, plus de 185 000 Haïtiens ont été rendus éligibles à rentrer aux USA¹³. Le Canada vient de mettre en place un programme accéléré de réunification des familles emboitant ainsi le pas au gouvernement américain.

V.-DISCUSSION

Notre article essaie de comprendre et d'expliquer comment les pays occidentaux ont planifié la destruction latente par substitution de la société haïtienne. Concernant cette problématique, il a été

¹¹ Leslie Péan, Haïti — <https://www.alterpresse.org/spip.php?article18553#nb3> in *Economie Politique de la Corruption, Tome 2, L'Etat marron (1870-1915)*, Paris, Editions Maisonneuve et Larose, 2005, p. p. 277-278

¹² Gardy Jean Gilles - <https://www.tripfoumi.com/blog/2021/01/06/fuite-des-cerveaux-haitiens-et-ses-effets-sur-ladministration-publique-haitienne/>

¹³ <https://www.dhs.gov/news/2023/07/25/fact-sheet-data-first-six-months-parole-processes-cubans-haitians-nicaraguans-and>

constaté, à partir des données historiques, que ces pays ont conçu et exécuté de manière minutieuse la destruction de son économie (économicide), ensuite la paralysie de l'État haïtien, puis son génocide (physique et culturel), sa destruction linguistique et l'émigration de son capital humain.

Dans notre cadre conceptuel, nous avons vu avec Lemkin (1944), Cassen (1997), Dobbs (2000), Zwisler (2017), Nicholas (2011) et Chamoun (2008) que l'économicide, le génocide physique, l'ethnocide, le linguicide et l'émigration contraignante constituent des mécanismes ou des démarches raisonnées conduisant à l'anéantissement d'une nation. De plus, cette façon de faire correspond bien aux différentes façons décrites d'abord par Lemkin (1944) comme la destruction latente par substitution:

« Un projet coordonné de différentes actions visant la destruction de fondements essentiels de la vie de groupes nationaux, dans le but de les anéantir. Les objectifs d'un tel programme étant la désintégration des institutions politiques et sociales, de la culture, de la langue, des sentiments nationaux, de la religion et de l'existence économique des groupes nationaux et la destruction de leur sécurité personnelle, leur liberté, leur santé, leur dignité y compris la vie des individus de ces groupes »¹⁴.

Ensuite, par la Convention des Nations Unies pour la prévention et la répression du crime de génocide (1948) qui corrobore l'analyse de Lemkin (1944) lorsqu'elle définit, de manière globale, le génocide comme la destruction délibérée des membres d'une société en faisant appel à l'article 7 suivant et qui se lit :

- a. *Toute action ayant pour finalité de les dépouiller de leur intégrité en tant que peuples distincts ou de leurs valeurs culturelles ou ethniques;*
- b. *Toute action visant à les déposséder de leurs terres, territoires ou ressources;*
- c. *Toute forme de transfert de population qui a pour but de violer ou diminuer leurs droits;*
- d. *Toute forme d'assimilation ou d'intégration de leurs cultures ou des modes de vie qui leur seraient imposées au moyen de lois ou de mesures administratives ou autres;*
- e. *Toute forme de propagande dirigée contre eux.*

En se référant à ces paramètres comme des référentiels qui caractérisent la destruction latente par substitution de la société haïtienne (génocide physique, génocide culturel ou ethnocide, economicide, linguicide et émigration contraignante), il est permis d'y voir des instruments qui permettent de se poser la question de savoir si le cas d'Haïti peut être ainsi catégorisé.

Cette analyse des données historiques sur la destruction latente par substitution de la société haïtienne nous laisse présager que cette problématique doit être aussi envisagée comme une modalité des rapports de pouvoir qui traversent et structurent la société, et qui s'expriment à tous les niveaux dans toutes les couches sociales du pays. De plus, la déculturation programmée de la société haïtienne, l'acquisition des terres en Haïti par les non nationaux, l'établissement des ONG dans tous les coins du pays et l'appropriation des richesses du pays par les occidentaux nous laissent comprendre ce plan de destruction latente par substitution.

¹⁴ Lemkin, R. (1944). *Axis Rule in Occupied Europe: Laws of occupation, Analysis of government, Proposals for redress*, p. 79.

En guise de conclusion, nous croyons pouvoir déduire ce qui suit. Si du point de vue occidental on peut considérer les pratiques des occidentaux comme de l'aide à Haïti, il n'en demeure pas moins vrai que le même comportement qu'avaient les occidentaux après 1804, se répète aujourd'hui en 2024 comme l'exemplifie le contrôle de l'aéroport, des ports et des finances, etc... Dès lors, il appert que, en concordance avec notre cadrage conceptuel, les données ou les faits historiques, la destruction latente par substitution de la société haïtienne ne représentent pas seulement un phénomène structural, séparé de l'interaction des occidentaux avec des nationaux qui sont sans contrôle sur leurs actes, selon l'habitus de Bourdieu (1987), mais constituent à la fois, le médium et le résultat de signification des appareils institutionnels de l'État haïtien contrôlés par les pays occidentaux et les groupes sociaux dominants d'origine syro libanais et arabes.

En réponse à notre question de recherche à savoir, *comment comprendre et expliquer la destruction latente par substitution de la société haïtienne*, il semblerait que les pays occidentaux planifient cette destruction dans un horizon lointain de manière latente pour s'accaparer de la terre d'Haïti et de ses richesses, comme l'a déclaré Collin Powell, l'ex-secrétaire d'État américain en accusant la France et les États-Unis d'avoir débauché et ruiné Haïti pendant plus de deux siècles :

« *Les États-Unis ont travaillé depuis deux cents ans à l'écrasement d'Haïti. Nous avons une lourde dette envers Haïti*¹⁵ » clama-t-il.

La situation de ce pays aujourd'hui répond clairement au descriptif de destruction latente par substitution planifiée par les occidentaux.

VI.-CONCLUSION

Cet article sur la destruction latente par substitution de la société haïtienne a voulu principalement comprendre et expliquer comment les pays occidentaux ont planifié de manière subtile cette destruction. Dans cette perspective, la question de recherche a été formulée de la façon suivante : *comment comprendre et expliquer la destruction latente par substitution de la société haïtienne par les occidentaux ?*

D'abord, pour répondre à cette question, nous avons analysé les données historiques trouvées dans les archives. En deuxième lieu, sur le plan théorique, l'article prend appui sur le structuralisme constructiviste de Bourdieu ainsi que l'épistémologie historique.

En réponse à la question spécifique de cet article, les résultats et notre cadre conceptuel nous permettent d'arriver à la conclusion que les occidentaux ont planifié dans un horizon lointain la destruction latente par substitution de la société haïtienne en utilisant au moins cinq démarches raisonnées ou armes silencieuses (l'économicide, le génocide physique, l'ethnocide, le linguicide l'émigration contraignante du capital humain) pour parvenir à cette fin.

De plus, la problématique posée ouvre la voie à une réflexion plus poussée ou d'autres recherches sur une question épineuse menaçant la vie d'un peuple sans espoir qui ne fait que résister sans savoir comment. Par ailleurs, nous encourageons vivement les Haïtiens à sensibiliser le public aux enjeux de la destruction par substitution et promouvoir le respect et la compréhension des

¹⁵ <http://fr.wikipedia.org/wiki/Fichier:Gross-Powell.jpg>, une exclusive interview de Colin Powell

différentes cultures, langues et modes de vie. Ensuite, soutenir la recherche et la documentation des cultures et des langues menacées, ainsi que des pratiques traditionnelles, afin de préserver leur mémoire et leur héritage pour les générations futures. Nous devons donc continuer de résister par n'importe quel moyen.

Références

- Abraham, J. (2018). *L'établissement d'un lien entre ségrégation scolaire et rapports sociaux d'inégalité. Thèse de doctorat*. Port-au-Prince: ISTEAH.
- Abraham, J. (2020). *L'école haïtienne, entre ségrégation et rapports sociaux d'inégalité*. Paris: L'Harmattan.
- Blot, L. (1991). *L'église et le système concordataire en Haïti. Étude du concordat de 1860, signé entre le Saint Siège et la République d'Haïti*. Port-au-Prince.
- Bourdieu, P. (1987). *Choses dites*. Paris: Éditions de Minuit.
- Cassen, B. (1997). Haïti dans la spirale du désespoir. *Monde Diplomatique*, 24-25.
- Castor, S. (1988). *Le massacre et les relations haïtiano-dominicaines*. Port-au-Prince: Le Natal.
- Chamoun, M. (2008). Exterminer pour survivre. *Topique. Association Internationale Interaction de la Pschanalyse, volume 1, no. 102*, 41-49.
- Clorméus, L. (2013). Haïti et le conflit des deux "France". *Chrétiens et Sociétés*, 63-84.
- Cloutier, J. (1987). Note: the closing of the Haitian American Sugar Company. *Haiti Times*.
- Diederich, Bernard and Burt, Al. (2005). *Papa Doc and the Tontons Macoutes*. Princeton: Markus Wiener.
- Dobbs, M. (2000). Free Market left Haiti's rice Growers behind. *Washington Post*.
- Étienne, S. (2007). L'occupation américaine comme conséquence de l'effondrement de l'État haïtien (1915-1935). In "L'énigme haïtienne: Échec de l'État moderne en Haïti. *Presses de l'université de Montréal*, 157-184.
- Gaillard, R. (1981). *Les blancs débarquent, III. Premier écrasement du cacoïsme*. Port-au-Prince: Le Natal.
- Hurbon, L. (2004). *Religion et lien social. L'Église et l'État moderne en Haïti*. Paris: Cerf.
- Janvier, L. J. (1884). *Haiti for Haitian*. Paris: Brandon R. Byrd; Chelsea Stieber.
- Nicholas, A. (2011). Linguicide. *Briarpatch*, 5-8.
- Palmiste, C. (2012). Génocide par substitution: usages et cadre théorique. Frédéric Angleriel. *Les outre-mers français: actualités et études, volume 1* L'Harmattan.
- Piarroux, R., Barraï, R., Faucher, B., Haus, R., Piarroux, M., Gaudart, J., et Raoult, D. . (2011). Understanding the cholera epidemic, Haïti. *Emerging infectious diseases*, 17(7), 1161.
- Pierre, J. (2024). Révolution en Haïti contre l'Empire américain, l'histoire. (P. Lottaz, Interviewer)

- Pierre-Charles, G. (2000). *Haiti jamais plus! Les violations des droits de l'homme à l'époque des Duvaliers*. Port-au-Prince: Éditions du CRESFED.
- Schumpeter, J. (1942). *Capitalism, Socialism and Democracy*. New York: Harper.
- Slavicek, M. (2022). Haiti: Comment la France a obligé son ancienne colonie à lui verser des indemnités compensatoires. *New York Times*.
- Temple, D. (1998). *De l'économicide au génocide*. Retrieved from <http://dominique.temple.free.fr/reciprocite-php>: <http://dominique.temple.free.fr/reciprocite-php>
- Zwisler, J. (2017). *Linguicid and Identity. A multi-generational study in indigenous identity*. Lambert Academic Publishing.